

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 12 février 2015

Le 12 février 2015, le Conseil municipal de cette Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lafitte Hervé, maire.

Présents : Mmes/MM. BEAUSSART Nadia, COUMEIGT-DIT-JACQUET Bernard, ENCARNACAO Sylvie, FERKI Lydia, LACOSTE-LABRIT Philippe, LAFITTE Hervé, LAMARLERE Thierry, LAMOUREUX Sébastien, MONLAU Alain, NARBARTE Jérôme, SARRAT Laurence et TOULOU David formant la majorité des membres en exercice –

Absents : Mmes/M. BOIRON Cyrille, CANDESSOUSSENS Cécile, HELVERT Céline

Secrétaire de séance : Mme FERKI Lydia

Monsieur le maire ouvre la séance.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 18 DECEMBRE 2014

Le compte-rendu est validé.

DELIBERATION : AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR 2015

- Achat du terrain de Monsieur DOERR :
 - Terrain : 7 178,01 €
 - Aménagements : 3 821,99 €
- Achat d'illuminations de Noël : 1 500 €
- Travaux réalisés au cimetière : 29 810,40 € dont 10 000 € inscrits dans les restes à réaliser. Plus-value de 2 900€ T.T.C. – 1/3 de la somme sera remboursée par la commune de Viellenave d'Arthez.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR

Suite au départ de Mme Pouban à la retraite, suppression du poste de rédacteur, 21h/semaine.

Délibération adoptée à l'unanimité.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Présentation du Compte Administratif 2014 en vue du vote lors de la prochaine séance. Débat sur les orientations budgétaires pour 2015.

INFORMATIONS MAISON GEYRE

Plus-value sur la maison Geyre :

- 3 300 € pour étanchéiser le mur côté nord (financement : fonds libres)
- 5 094 € pour le trottoir extérieur (goudronnage, maçonnerie.....) (financement : emprunt)

INFORMATIONS SUIVI PROJET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

L'appel d'offre paraîtra dans la presse à partir, au plus tôt, du mardi 17 février 2015. Coût de la publication : 800 € H.T.

Date limite de l'appel d'offre : le vendredi 13 mars 2015

* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15 *
